

Toiletteur canin

RNCP17196 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	212t
Code(s) ROME	A1503, A1408, D1210, A1501, D1301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	27/07/2018

Certificateur(s)

Toilettage Canin

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le toiletteur canin est amené à réaliser les activités suivantes :

La gestion de l'entreprise

Il réalise les tâches administratives liées à l'activité. Il GERE LE BUDGET, suit la trésorerie, ANALYSE LES RESULTATS FINANCIERS, prévoit et réalise les aménagements et les investissements, CONTRÔLE LES COÛTS ET LA RENTABILITE. Il évalue les contraintes et les opportunités sociales et fiscales. Il conçoit une organisation qui prend en compte toutes les dimensions de l'environnement réglementaire de l'activité de toilettage. Il ORGANISE LES OPERATIONS DE MAINTENANCE des matériels et des locaux. Employeur, il REALISE LE RECRUTEMENT ET LE MANAGEMENT DU PERSONNEL. Il coordonne l'activité, élabore les plannings et participe à la formation des salariés. Il établit les contrats de travail et les bulletins de paie. Il REALISE UN TRAVAIL DE VEILLE afin de connaître l'évolution de la réglementation, des techniques, les nouveaux produits, les tendances du marché et la concurrence.

L'identification du milieu professionnel, le développement et l'utilisation des relations et des réseaux

Il recense les acteurs du milieu et CONSTRUIT SON ANNUAIRE PROFESSIONNEL. Il consulte et classe les différentes sources d'information liées à l'activité. Il PARTICIPE A DES FOIRES, DES CONCOURS ET DES FORUMS PROFESSIONNELS. Il utilise la communication web pour se faire connaître et partager en ligne des ressources diverses (méthodes, conseils, information sur l'actualité professionnelle...).

L'accueil, le conseil auprès du client et l'installation de l'animal

Par téléphone, il renseigne le client et PREND LES RENDEZ-VOUS. Au salon, il ACCUEILLE LE CLIENT ET SON ANIMAL. Il écoute et analyse la demande. Il présente les services et les produits adaptés. Il CONSEILLE LE CLIENT en fonction de la morphologie de l'animal et des standards de race. Il établit la fiche client et informe de la tarification et de l'horaire de fin de la prestation. Il installe l'animal en appliquant les REGLES D'ACCUEIL ET DE SECURITE inhérentes au salon.

La mise en œuvre des techniques professionnelles d'hygiène et de sécurité

Il réalise quotidiennement L'ENTRETIEN ET LA DESINFECTION DU MATERIEL ET DES LOCAUX. Il connaît les différents types de produits de nettoyage et leurs usages. Il met en oeuvre les MESURES DE SECURITE inhérentes à l'activité de toilettage et à l'entreprise. Tout au long de la journée, il met en œuvre les CONSIGNES D'HYGIENE PROFESSIONNELLE.

L'exécution des prestations

Il effectue les SOINS D'HYGIENE et prépare la coupe prévue. Il DEMELE LE PELAGE, EFFECTUE LE BAIN PUIS LE SECHAGE ET LE BRUSHING DE L'ANIMAL. Il FINALISE LA COUPE ET DONNE UNE HARMONIE D'ENSEMBLE. Il est conscient des impératifs de productivité et connaît les temps d'exécution à rechercher. Il

CONNAIT BIEN LES MATERIELS, LES INSTALLATIONS ET LES PRODUITS UTILISES et maîtrise leur parfaite mise en œuvre.

La vente des prestations et des produits complémentaires

Il réalise les ENCAISSEMENTS DES PRESTATIONS ET DES VENTES REALISEES. Il questionne et conseille le client pour des produits et des accessoires adaptés aux attentes exprimées et aux besoins repérés. Il connaît et explique les caractéristiques des produits et des soins présentés. Il réalise des devis. Il entretient la relation et participe au suivi de la clientèle. Il met en œuvre des actions promotionnelles

La présentation, l'étiquetage et la gestion des stocks

Il effectue l'ETIQUETAGE et la MISE EN RAYON DES MARCHANDISES. Il organise la PRESENTATION ET MISE EN VALEUR DES MARCHANDISES en vitrine et en magasin. Il passe les commandes, les réceptionne et les vérifie. Il gère les litiges et les relations fournisseurs. Il tient un FICHIER DE GESTION DES STOCKS ET DE PREVISION DES COMMANDES.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Pour la partie chef d'entreprise, responsable de salon de toilettage :

1) Création et gestion de l'entreprise

- Gestion technique, administrative et juridique de l'entreprise
- Gestion comptable et financière
- Gestion commerciale
- Gestion des ressources humaines

2) Identification du milieu professionnel, utilisation et développement des relations et des réseaux utiles à l'entreprise

Pour la partie toiletteur :

3) Accueil, conseil, installation du client et de l'animal

4) Mise en œuvre des techniques professionnelles d'hygiène et de sécurité

5) Exécution des prestations

6) Vente des prestations et des produits complémentaires

7) Présentation, étiquetage et gestion des stocks

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le toiletteur canin peut occuper un poste de responsable au sein d'une surface d'animalerie ou bien créer sa propre entreprise dans le domaine du toilettage canin : salon de toilettage, toilettage à domicile, toilettage itinérant en véhicule équipé.

D'autre part, en tant que toiletteur expérimenté, il peut travailler comme salarié :

- dans un salon,
- dans une animalerie qui propose ce type de services,
- chez les particuliers,
- chez un éleveur,
- dans un cabinet de vétérinaire.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Gérant de salon de toilettage canin
- Toiletteur canin
- Vendeur en animalerie

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- déclaration d'activité au Préfet du département (pour création ou reprise d'un salon de toilettage)
- obligation d'obtenir une attestation de suivi de stage de préparation à l'installation (30 h) délivrée par la Chambre de Métiers. Obligation préalable à toute demande d'immatriculation au Répertoire des Métiers
- respect des grands principes du droit du commerce et de la distribution
- le toiletteur qui développe des activités de vente, de transport d'animaux et d'éducation canine doit au préalable demander un certificat de capacité animalière à la Préfecture.

Pour le toilettage :

- décret n°91-823 du 28 août 1991
- Arrêté Ministériel du 30 juin 1992

Pour la déclaration d'activité :

- loi n°82-1091 du 23 décembre 1982
- les décrets d'applications n° 83-517 du 24 juin 1983, n°93-888 du 2 juillet 1993.

Précisons aussi que depuis octobre 2001, le toiletteur qui développe des activités de vente, de transport d'animaux et d'éducation canine doit au préalable demander un certificat de capacité animalière à la Préfecture.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 782 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en services aux personnes (46 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels · tension 2/5 (Faible) R3X80 — Maîtrise des magasins · tension 2/5 (Faible) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible) T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible) V0X60 — Aides-soignants · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	113 640
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels R3X80 — Maîtrise des magasins R4X92 — Cadres du management des magasins T6X61 — Employés des services divers V0X60 — Aides-soignants

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE
Deux employeurs
Deux salariés
Deux formateurs

COMPOSITION DU JURY — VAE
Deux employeurs
Deux salariéss

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 27/07/2018

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17196/>